



Mon remplaçant pendant mon congé mat est mieux payé que moi

Par **ElodieAillaud**, le **06/10/2011** à **14:32**

Bonjour

Je vais partir en congé maternité début décembre.

Je suis dans ma boîte depuis 5 ans.

Je suis agent de maîtrise payé 1750€ brut (pour environ 42h/S)

Aujourd'hui j'ai trouvé une personne pour me remplacer mais je viens d'apprendre que cette personne sera beaucoup mieux payée que moi! (2200€ brut) est ce légal? Sachant que je me bats depuis 2 ans pour avoir une augmentation! à laquelle je n'ai pas le droit (la crise!!)

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/10/2011** à **17:54**

Bonjour,

En tout cas, a priori, ce n'est pas illégal et l'employeur pourrait invoquer une difficulté de recrutement pour un emploi temporaire...